

Médias communautaires au Québec : état de marginalité ou marginalité d'État
Community media: a state of marginality or marginality of the State
Los medios comunitarios de comunicación; estado de marginalidad o marginalidad al Estado

Michel Sénécal

Number 6 (46), Fall 1981

Médias communautaires ou médias libres

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034958ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034958ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sénécal, M. (1981). Médias communautaires au Québec : état de marginalité ou marginalité d'État. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (6), 29–42.
<https://doi.org/10.7202/1034958ar>

Article abstract

Québec has the reputation of being rich in community media experimentation and it is true that the government has encouraged several projects but now, State grants can no longer meet even the most pressing needs.

It is not possible to look at community medias as a homogeneous entity or to consider them as basically progressive or inherently innovative as opposed to the mass media.

Community media should be understood and analysed within the more general framework of the political, economic social and cultural development of Québec society. This is the task that the author sets for himself in this article. He concludes with his prognostics for the development of community media in Québec in the present context of budget cutbacks.

Médias communautaires au Québec : état de marginalité ou marginalité d'État

Michel Sénécal

Si le Québec est longtemps apparu comme la terre de prédilection des médias communautaires, l'actuel vivotement de ces nouvelles pratiques dans le secteur des médias vient cependant ternir quelque peu cette réputation. Malgré les efforts bénévoles, l'enthousiasme et les espoirs premiers d'une réelle démocratisation des médias, les subventions de l'État ne peuvent plus suffire à assurer la continuité de ces expériences. Ces pratiques, trop souvent liées à l'apparition ponctuelle de projets d'aide gouvernementale, ou encore, à un bénévolat éphémère, ont vite été marginalisées. L'insuffisance des moyens, ainsi que les contraintes et les limites imposées par l'État n'ont pas tardé à se faire sentir.

La question de l'émergence de ce type d'expériences de communautarisation des médias reste toutefois entière. Projet imprécis d'un État québécois relativement jeune, contradiction inhérente à toute société où le pluralisme et la concertation sont de mise ou bien encore quête, dans le secteur des communications, d'un certain pouvoir populaire? Le seul fait que l'État demeure le principal bailleur de fonds des médias communautaires indique l'importance de son influence sur leur orientation.

Hors des créneaux commerciaux, les médias communautaires demeurent à la merci des contributions gouvernementales dont la suppression entraînerait dans bien des cas leur disparition. Au moment où le soutien de l'État est justement remis en cause, il importe non seulement de faire preuve

de vigilance et d'imagination, mais il faut comprendre la portée de l'aide gouvernementale sur le fonctionnement des médias communautaires.

Il vaut mieux, dès aujourd'hui, apprendre à pêcher que de se fier aveuglément à son poissonnier.

Critique de la reconnaissance institutionnelle

Lels médias communautaires québécois ont fait l'objet de nombre d'analyses tant au Québec qu'à l'étranger.

La plupart d'entre elles, d'inspiration technocratique surtout, font l'apologie de la domestication de nouvelles technologies média — vidéo, câblodistribution — ou adhèrent à l'idéologie de participation, chère aux tenants de l'animation sociale.

Les unes insistent sur les pouvoirs quasi magiques conférés à l'audio-visuel, comme si les nouvelles technologies média se portaient garantes de la création d'une « place électronique », signe précurseur du « village global ». Les autres, héritières du courant de l'animation sociale des années 60, veulent tenter d'expérimenter la démocratie par les moyens audio-visuels.

D'autres analyses, tout en se démarquant de ces idéologies technicistes ou participatives, viennent, quant à elles, dénoncer la récupération ou le cul-de-sac politiques de telles expérimentations sociales de communication. Bien que divergents, ces discours

tenant plutôt de la polémique ou de l'émerveillement, se particularisent par une distance de plus en plus marquée aux réalités observées. Très peu s'inscrivent dans une démarche critique qui, une fois réinjectée dans la pratique, puisse en redéfinir le cours. Le triomphalisme côtoie souvent la désertion et le désenchantement.

Ce texte s'interroge sur quelques-unes des contradictions qui ont marqué, au cours de la dernière décennie, l'émergence et l'évolution des médias communautaires et plus particulièrement leurs rapports avec l'État. Les expériences de médias communautaires témoignent souvent de divergences idéologiques ou politiques profondes. Il ne s'agit pas ici de critiquer des orientations particulières¹ mais de se demander comment chaque pratique, quelques qu'en soient les caractéristiques propres, est constituante de cet ensemble identifié comme « médias communautaires ». Chacune de ces pratiques participe au projet plus largement défini par les instances gouvernementales qui les subventionnent, les régissent et leur attribuent, de ce fait, une reconnaissance institutionnelle.

Cette façon d'envisager la problématique des médias communautaires exclut l'idée de les considérer comme un bloc homogène ou de leur prêter, à l'instar de certaines analyses, une image d'expériences progressistes ou d'alternatives par simple opposition aux médias de masse. Cela ne diminue en rien les particularités et les potentialités des expériences considérées individuellement et ne nie en aucun moment les contradictions sociales qui y sont reconduites. À notre avis, il faut comprendre que les différences affichées le sont toujours dans les limites et dans les normes permises par le cadre institutionnel des médias communautaires dans lequel ces expériences évoluent et qui, en même temps, leur assure les moyens et les conditions d'existence.

Dans cette perspective, il convient, avant même d'envisager le phénomène des médias communautaires, de situer le secteur des communications et de la culture comme un enjeu du développement politique et économique de la société québécoise².

Une double dépendance

Tout en étant au coeur même du capitalisme nord-américain, le Québec se retrouve dans une si-

tuation de double dépendance politique et économique : la première vis-à-vis du Canada dont il reste une province, la seconde face à l'impérialisme américain qui y est de plus en plus présent sous toutes ses formes. Cet impérialisme ne prend pas seulement la voie de l'exploitation effrénée de nos ressources naturelles et énergétiques ou encore de l'implantation de multinationales qui contrôlent une grande partie de notre économie. Le fait que le Canada y compris le Québec soit partie intégrante du marché domestique de biens culturels et informationnels des États-Unis n'a plus rien d'étonnant. La réalité dépasse déjà les rêves électoraux du président Reagan sur la continentalisation du marché et de la gestion des ressources « communes ».

« Un pays qui devient une filiale économique d'un autre, devient tôt ou tard son satellite culturel³ » et ne tarde pas à montrer les signes inquiétants d'une nouvelle forme de domination qui repose cette fois sur celle de la conscience. En effet, l'intériorisation des modèles dominants véhiculés par les biens culturels représente, au-delà de leur simple consommation, un stade majeur d'intégration. Les conséquences de l'américanisation sur le façonnement de nos modes de vie et de pensée sont tout aussi déterminantes, sinon plus, que le phénomène lui-même.

L'omniprésence des produits culturels américains n'est pas étrangère à la situation de dépendance qui nous lie à nos voisins. La culture a comme tout autre domaine son économie et les produits culturels ou informationnels s'avèrent des marchandises en de nombreux points semblables aux autres biens de consommation. Ils doivent répondre, lors de leur mise en marché, aux mêmes impératifs de rentabilité et se plier au jeu de la concurrence capitaliste. Notons à cet égard que le Canada détient le premier rang mondial de la consommation de films et de programmations télévisuelles made in U.S.A. Près de 80 % du temps écran de nos salles de cinéma et au-delà de 50 % du « prime time » des chaînes de télévision nationale (tant d'État que privées) sont consacrés à la production américaine. Sans compter les programmations offertes par la câblodistribution et, dans un avenir prochain, par la télévision à péage. Ces techniques composeront de nouvelles aires de diffusion de produits culturels étrangers, en l'occurrence majoritairement américains. En outre, on ne peut oublier

l'importance de la présence des États-Unis dans les industries du disque, de l'édition, de la publicité ou encore du nouveau domaine de la télématique.

Désormais, la culture se révèle le lieu synthèse par excellence de la domination économique et de l'aliénation des esprits aux modèles idéologiques dominants. D'autant plus que le passage progressif de nos sociétés occidentales à la post-industrialisation, s'appuyant sur l'information, la transformation et le savoir extensif, a tout lieu d'accentuer l'importance de ce secteur devenu rapidement de pointe. Aussi, compte tenu de cette transition, il est souhaitable d'interroger le complexe organique des communications et de la culture à partir de sa signification stratégique dans le maintien et l'exercice du pouvoir.

Souveraineté culturelle et résistance politique

Le Québec, bien qu'engagé dans un processus de résistance politique face au Canada, n'en demeure pas moins toujours une province dépendante. Les séculaires conflits constitutionnels à propos du droit à l'autonomie des provinces face au centralisme de l'État fédéral (Ottawa) constituent les premières manifestations de résistance. Pour le Québec, cette opposition à l'État fédéral n'origine pas, dans un premier temps, de la revendication d'un plus grand contrôle des intérêts économiques. Elle prend plutôt racine dans l'expression de la souveraineté culturelle. Cependant, la double structure de dépendance qui lie le Québec au Canada et aux États-Unis, le place dans une situation fort contraignante.

Autant il axe prioritairement ses stratégies de résistance sur la souveraineté culturelle, en guise d'objection au pouvoir centralisateur, autant il ne se préoccupe guère de l'invasion massive de marchandises culturelles étrangères, véritable « dumping » que l'absence de lois protectionnistes n'aide en rien à freiner.

Choisir la culture comme principal cheval de bataille revient à délaissier les enjeux économiques qui doivent être au centre de toute préoccupation d'indépendance et dont les questions culturelles aussi bien que politiques sont indissociables. La considération de la culture comme lieu et enjeu de l'exercice du pouvoir, sans la rattacher aux contra-

dictions qui la traversent, a pour effet de réduire la culture aux seuls faits ou événements culturels. C'est pourtant une telle conception de la culture qui est mise de l'avant dans les politiques étatiques concernant le développement des communications et qui est imposée comme norme des contenus des médias communautaires.

Le concept de souveraineté culturelle prôné par le gouvernement québécois ne peut répondre adéquatement au colonialisme culturel qui lentement s'installe, surtout s'il n'implique pas une indépendance économique minimale. Le terme souveraineté correspond davantage à l'offensive constitutionnelle et aux luttes pour l'affermissement des gouvernements provinciaux. Ainsi, ce n'est pas sans raisons qu'apparaissent de nouveaux espaces conflictuels et de nouvelles stratégies de résistance dans le champ de la culture et des communications.

Même si ce secteur n'est que depuis à peine plus de dix ans institué dans un ministère québécois, on en retrouve l'amorce au tournant des années 50. La souveraineté culturelle en cette matière n'a pas attendu l'avènement, en 1976, d'un gouvernement social-démocrate et nationaliste pour prendre une certaine ampleur. Déjà, le gouvernement autonomiste, mais non moins réactionnaire et répressif, de Duplessis, au moment où les communications ne signifiaient guère plus que le système routier, a percé la muraille juridique de l'État fédéral. En 1945, il fait voter la loi qui allait permettre, près de trente ans plus tard, la création de l'office de radio-télédiffusion du Québec (Radio-Québec), première et unique télévision éducative et, de surcroît, d'État. Par la suite, les gouvernements libéraux successifs ponctuant la Révolution tranquille, jettent les bases d'un nouvel État québécois tout en conservant le slogan autonomiste « Maître chez nous » qui devient, au cours des années, l'élément central du projet de souveraineté culturelle en réponse à celui d'unité nationale du gouvernement fédéral.

Le gouvernement souverainiste actuel se doit d'être fidèle à cette filiation autant par intérêt politique que par souci de sauvegarder les minces acquis de l'autonomie. Cette attitude évidemment fait suite à certaines attentes et préoccupations populaires souvent déchirées entre un sentiment d'oppression nationale et le besoin opposé d'une représentation politique de marque à l'échelle pan-canadienne.

Contentieux fédéral-provincial : un duel à finir

L'histoire encore récente du secteur des communications et de la culture au Québec est jalonnée d'une série d'accrocs qui ont conséquemment antagonisé davantage les positions du contentieux fédéral-provincial. Fait significatif, d'un côté comme de l'autre, on se dote d'organismes de contrôle et de gestion de la radio-diffusion et des télécommunications : la Régie des services publics devient donc l'interlocuteur provincial du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ces organismes paragouvernementaux et le ministère des Communications du Québec (MCQ) se situent au cœur de polémiques dont on n'entrevoit pas encore la fin.

Si de nombreux litiges ont façonné et exacerbé ce contentieux fédéral-provincial et à chaque reprise diminué le pouvoir des provinces, le cas de la câblodistribution en apporte à lui seul un exemple fort probant, d'autant plus qu'il implique de nouveaux venus sur la scène québécoise des communications, les médias communautaires et plus spécifiquement les expériences de télévision (TVC).

L'emphase mise sur ces expériences par la Régie des services publics pour contester la validité de la législation fédérale en matière de câblodistribution confirme l'importance de leur rôle dans ce dossier. Soulignons que la politique du CRTC accorde l'entière responsabilité des contenus diffusés par le câble à son propriétaire. Cette clause a tôt fait de générer plus d'un conflit entre les télévisions communautaires et les câblodistributeurs. Ceux-ci, ayant force de loi, s'adonnent à une sélection technique — justifiée par l'instabilité des premiers essais de vidéo demi-pouce — qui ne couvre, en fait, qu'une censure politique de certains groupes de télévisions communautaires vivement engagés dans leur milieu⁴.

Sans poursuivre plus avant dans l'explication de ces démêlés, il est bon de noter qu'en 1977, la contestation provinciale du CRTC en matière de câblodistribution est rejetée par la Cour supérieure, confirmant ainsi la compétence fédérale. Il semble qu'à travers l'histoire de ce type de controverses, ce modèle de jugement se soit répété plus qu'une fois suite à l'avènement de nouvelles formes de technologies de communication. « Le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision et enfin la câblodistri-

bution se sont tous révélés matière d'argumentation et de débats constitutionnels après leur apparition⁵ ».

La combinaison technique de la câblodistribution, sous juridiction fédérale, et des télévisions communautaires soutenues, elles, par le provincial, ne vient qu'ajouter au conflit. Le Québec, par l'intermédiaire de la Régie des services publics, préserve un faible droit de surveillance sur les entreprises de câblodistribution qui doivent, pour s'établir sur le territoire québécois, formuler une demande à l'organisme provincial, identique à celle déposée devant le CRCT pour l'obtention d'une licence. L'enjeu a toujours été de taille, surtout que le contrôle juridique de la câblodistribution aurait pu permettre une assise technique importante aussi bien pour la production et la diffusion des TVC que pour les futurs projets d'expansion et de régionalisation de Radio-Québec. Sans oublier que cela aurait favorisé une sélection plus serrée des programmations étrangères transmises par le câble.

En revanche, la Régie ne perd pas tout et conserve un pouvoir juridique sur les organismes de communication à caractère éducatif ou culturel. C'est pour ainsi dire une suite logique des revendications souverainistes. Dans ces circonstances, le CRCT, contrairement à la câblodistribution, n'a d'emprise que sur l'infrastructure technique (station, support) tandis que contenu et programmation relèvent essentiellement de la Régie provinciale. Privé du contrôle sur le support et les contenus du câblodistributeur, le pouvoir provincial va régir, par l'octroi de subventions, la programmation des télévisions communautaires⁶.

La lutte du câble perdue pour le Québec, le scénario se reproduit maintenant avec les radios communautaires : infrastructure technique et programmation sous juridiction fédérale, alors qu'à son tour le MCQ subventionne cette même infrastructure technique au point d'en être le propriétaire indirect. De même, il prescrit, selon les critères d'admissibilité à son programme d'aide aux médias communautaires (Pamec)⁷ plusieurs exigences quant aux contenus et au mode de gestion. Ceci a pour effet de générer plus d'une contradiction. Notamment, l'autofinancement des médias communautaires de plus en plus exigé par le MCQ pousse les radios à regarder du côté de la publicité locale qui, jusqu'à nouvel ordre, est formellement inter-

dite par le CRTC. Ce n'est là qu'un pâle reflet des divergences de vues sur le développement et le statut de ces organismes dans le champ des communications. Du côté fédéral, fort des victoires passées, on joue la carte du légalisme contraignant les radios communautaires à de faibles rayons d'émissions et à des sources de financement autres que publicitaires. En revanche, le Québec trouve là un nouveau motif de contestation des politiques du CRTC. À l'instar de la câblodistribution, il semble vraisemblable que ces divergences puissent constituer, dans un proche avenir, l'objet de nouveaux désaccords entre les deux niveaux de gouvernements.

Cette polarisation constante des instances gouvernementales marque profondément les démarches entreprises dans le cadre des médias communautaires. Bien qu'elles soient développées à partir d'objectifs de participation populaire et de démythification des médias, ces expériences serviront de part et d'autre à l'affirmation de ces politiques dans le secteur des communications. Cela n'empêche pas pour autant l'état de stagnation et de précarité que connaissent plusieurs de ces organismes communautaires.

Les moyens déployés par le Québec sont finalement dérisoires si on les met en rapport avec le projet de souveraineté culturelle considéré dans toute l'ampleur de sa perspective d'indépendance face au pouvoir fédéral et surtout dans le contexte d'un impérialisme américain qui en gruge farouchement les potentialités.

Et si les médias communautaires, malgré leurs prétentions de démocratisation, n'avaient été qu'un prétexte pour renforcer une dissidence politique? Les expériences qui ne peuvent que se replier dans leur localisme ou vivoter ne fournissent-elles pas des éléments de réponse?

Des expériences à contre courant?

N'est-il pas étrange qu'au moment où les tendances majeures dans le secteur des communications se résument à la monopolisation des industries culturelles et d'information, à la continentalisation des ondes, à l'homogénéisation des biens culturels, à la commercialisation des médias, se développent ici des organismes de médias communautaires? Ceux-ci privilégient la participation popu-

laire, la démocratisation de l'accès à leur production et favorisent la démythification des médias, tout en étant promus par l'État. Ce geste de l'État peut être considéré à première vue comme une réaction de vigilance en regard de ces tendances internationales. Nous n'en croyons rien cependant. La fragilité de ces expériences en est pour nous la preuve. D'autre part, ces tendances rendent compte d'un mouvement beaucoup plus vaste et participent de nouvelles stratégies d'hégémonie politique déployées sur le plan international⁸. Le Québec en subit quotidiennement les conséquences. Les exemples fournis par les domaines du cinéma et de la programmation télévisuelle n'en représentent qu'un aspect.

Il est aussi étonnant de constater que ces expériences de communautarisation des médias sont quasi uniques sur le continent en ce qu'elles sont financées par l'État. De plus, elles favorisent, conformément aux politiques de l'État québécois, la culture comme axe de développement, au moment même où la survie dans cette jungle capitaliste des médias repose sur la commercialisation à tout prix. Le sort des médias communautaires sera donc, par ce choix idéologique, soumis définitivement à l'État qui leur assurera le financement et le développement technique selon des politiques définies par ses priorités politiques.

Autre fait marquant, ce mouvement à contre courant de l'expansion des entreprises privées se fonde sur des visées de démocratisation quand nul autre domaine, à l'exception du secteur de l'éducation ou des Affaires sociales, n'affiche pareilles intentions. Pourquoi, dans le champ spécifique des communications, en serait-il autrement? Sinon qu'aux impératifs commerciaux qui caractérisent les tendances dominantes se substituent des motifs et des priorités politiques.

Tant à l'échelle régionale des médias communautaires qu'à l'échelle nationale des sommets tripartites (État, syndicats et patronat), l'État devient le moteur et le promoteur de la concertation: consensus indispensable à la conjuration de la crise et des luttes sociales. L'accès au pouvoir du gouvernement souverainiste social-démocrate du Parti Québécois renforce cette présence interventionniste de l'État comme modèle d'action de ses appareils.

Un concept rentable

Le concept de communautaire intègre les différentes tendances qui s'expriment dans le mouvement de démocratisation des médias. C'est ainsi que des expériences qualifiées au départ de pratiques alternatives, parallèles, populaires, correspondant à des cadres et des idéologies précis, ont adopté la terminologie normalisée et vague de « communautaire », s'assurant du même coup les bienfaits de l'État.

Les images de la communauté sont maintenant devenues affaire d'argent. Au point que les entreprises de câblodistribution offrent parmi leurs nombreux canaux (dans certains cas allant jusqu'à une possibilité de trente-trois), une programmation expressément « communautaire ». Ces services communautaires se limitent le plus souvent à un studio d'auto-production où des groupes défilent tour à tour pour produire leurs émissions. Cela s'effectue dans un studio préalablement aménagé, sans l'aide de technicien et dans un « cadrage » télévisuel peu varié. La seule tâche technique consiste à appuyer sur le commutateur de mise en ondes qui vous met directement en contact avec votre communauté⁹. Bien entendu, s'ajoute à cela un canal exclusivement consacré aux « petites annonces ». Ce genre de service semble suffisamment à la mode pour que certaines télévisions communautaires s'y adonnent également¹⁰. Dans le pays le plus « câblé » au monde, la communauté serait-elle devenue, au fil des années, la clientèle des entreprises de câblodistribution ?

Quoi qu'il en soit, la terminologie communautaire apparaît tout à fait anachronique se référant à un type d'organisation sociale totalement absente ou effritée, particulièrement en milieu urbain.

Cette vision du communautaire a tôt fait d'entraîner une focalisation sur le caractère local ou régional de ces expériences. Ainsi, revêtues des attributs de « communautaires », « locales », « régionales » par opposition aux médias de masse, nationaux, ces pratiques sont immédiatement présentées comme une alternative foncièrement progressiste. Pourtant, le seul fait d'affubler une pratique de « communautaire » ne lui confère pas un statut collectif ou anti-capitaliste même si la volonté de l'opposer aux médias de masse — du coup privés et capitalistes — peut le laisser croire. Les

uns devraient servir la noble cause de la démocratisation voire de la socialisation des médias alors que les autres sont vus comme seul lieu de marchandisation de l'information. Le glissement est pourtant trop facile.

Aussi bien le concept de « communautaire » que de « masse » nous renvoie à une vue imprécise du public, considéré comme indifférencié, homogène, sans différences sociales ou contradictions apparentes. De même, la revalorisation des petites collectivités devient l'inspiration et la source du consensus possible, les barrières socio-économiques étant de fait exclues.

Pour l'État, le terme communautaire est vite devenu synonyme de social, de collectif et pourquoi pas de national ou d'étatique. D'ailleurs, l'introduction récente par le MCQ des concepts d'« appropriation collective » et de « troisième secteur des communications » n'est qu'un pas dans ce sens mettant au rancart la traditionnelle terminologie communautarisante. Ces concepts ne s'apparentent pas moins à cette rhétorique technocratique, tirée en droite ligne de l'animation sociale qui donna lieu au développement de l'idéologie de la participation et du consensus populaire dans le domaine des médias.

Un peu d'histoire

Au début des années 60, avant même de parler de médias communautaires, des projets d'animation sociale et de planification économique comme ceux de l'ARDA (Aménagement rural et développement agricole) du gouvernement fédéral ou du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec) celui-là provincial, sont les lieux de recherches et d'expérimentation de l'intervention sociale par le film. Cette première approche dont les acteurs sont principalement des cinéastes de l'ONF (Office national du film), organisme para-gouvernemental fédéral, présente, malgré la qualité des documents produits, peu de résultats : l'animation sur le terrain et l'interaction s'avèrent souvent plus efficaces. D'autres expériences de nouveau tentées par des membres de l'ONF, notamment par le GRS (Groupe de recherche sociale) et, par la suite, de Société nouvelle (ONF), se butent toujours au même obstacle. Le déploiement d'un médium aussi

lourd et coûteux que le cinéma dont l'utilisation exige des compétences particulières, se montre peu propice à la participation escomptée. Celle-ci se résume pour les participants à la fonction « d'être filmé ».

Par la suite la domestication de la vidéo de format léger (portapak 1/2"), médium cette fois sensiblement moins coûteux et de manipulation supposément facilitée, donne lieu à des expérimentations de la production vidéographique. La fascinante instantanéité du médium remplace le montage à ce moment-là techniquement impossible. S'amorce alors la période où la démocratisation signifie presque uniquement l'accès au médium et sa manipulation. Subséquemment, de la combinaison technique de la vidéo légère et de la câblodistribution résultent les premiers balbutiements des télévisions communautaires (Normandin, 1970). L'Office national du film donc, soit à travers les expériences du GRS ou de Société nouvelle, apparaît comme un des principaux initiateurs de ces expérimentations encore limitées à l'utilisation sporadique du câble, servant essentiellement de support de diffusion. La participation populaire y est d'ailleurs fort limitée.

Jusqu'en 73, avant même que le ministère des Communications du Québec soutienne ces pratiques de communautarisation des médias, seront mis sur pied, toujours avec l'aide de l'ONF, des organismes à l'exemple du Vidéographe ou des groupes de production comme l'Intergroupe. Le MCQ et, ponctuellement, le Conseil des arts du Canada, prennent en charge par la suite le financement de ces organismes, du moins de ceux qui subsisteront. On peut compter aussi quelques projets de création d'emploi pour jeunes chômeurs et étudiants que l'on retrouve nombreux dans les médias communautaires. Ces services du gouvernement fédéral, tels que Perspectives-jeunesse ou Projets d'initiative locale assurent, le temps de leur existence, une aide indirecte à la mise sur pied et au fonctionnement de quelques-unes de ces pratiques médias. À continuer cet historique¹¹, on retrouverait tout au long du développement des médias communautaires l'intervention continue des deux paliers de gouvernement en soutien à ces expériences. Cette présence allait couvrir, de part et d'autre, un certain nombre d'intérêts.

Communautariser des médias électroniques

À ce compte, le choix du médium paraît, au premier coup d'oeil, être guidé par la question de son économie : la vidéo légère, à bon prix, d'usage facile et doublée de l'instantanéité décline le médium filmique aux caractéristiques opposées. L'option de la vidéo légère allait servir de prétexte à la communautarisation d'un médium aussi lourd sinon plus dans certains cas que le support cinématographique : la télévision. Même prétendu communautaire, le dispositif télévisuel ne tarde pas à exiger des budgets et des compétences considérables pour finalement produire quelques heures diffusées sans trop de satisfaction sur le canal communautaire du câblodistributeur. Il impose également son cadre de gestion, de production et de réception. La critique de ce dispositif réside en ce qu'il interdit paradoxalement la communication¹². La diffusion sans réciprocité et le cadre de réception individualiste/individualisant rapproche formellement les télévisions communautaires des mass-médias. Il en est de même pour l'actuel mouvement des radios. Ne pas tenir compte de ces spécificités techniques et organisationnelles revient à postuler une certaine neutralité intrinsèque de la technologie et à considérer comme seul facteur déterminant l'usage — bon ou mauvais, social ou commercial — qu'on en fait. Pourtant, l'effet de concurrence avec les autres télévisions ou radios d'État et privées induit la transmission des modèles dominants auxquels sont habitués les auditoires et qui sont supposément garants d'un indice d'écoute appréciable. Cette recherche d'un indice d'écoute génère notamment une promotion « quantitative » (prolongation du temps d'écoute) plutôt que « qualitative » (écoute sélective et critique) de la consommation des médias. Ceci se double aussi d'un mimétisme de la programmation et du fonctionnement des médias commerciaux.

La belle époque des médias peu coûteux allait par ailleurs être éphémère. Si actuellement les prix du marché sont de bons indicateurs, il en coûte raisonnablement de dix à quinze fois plus pour se procurer un équipement de production vidéographique. Cette hausse coïncide évidemment avec la mise en marché d'équipements vidéo — de format 3/4 de pouce, couleur — sophistiqués et professionnels et donc, plus coûteux.

La vidéo légère, à l'origine destinée à concurrencer le support du film amateur (super 8), devient l'objet et le prétexte de biens des illusions. Le piège techniciste de considérer de nouveaux outils comme gages de nouveaux contenus et de nouvelles formes entraîne une fétichisation de la technologie. Cette vision néglige les conséquences directes de la technologie sur la pratique de l'information et ce, bien qu'elle soit qualifiée de « communautaire¹³ ».

Ce parti pris pour la communautarisation des médias électroniques est d'autant plus symptomatique qu'il n'affiche pas d'objectifs ou d'intérêts commerciaux. Serait-ce que la fétichisation de la technologie employée rencontre celle de la communauté et du consensus social? L'idéologie selon laquelle « les médias sont le miroir de la communauté » en est une excellente synthèse¹⁴. Le symptôme devient malaise quand nous portons notre attention sur l'ampleur des ambitions de ces expériences communautaires et les comparons aux moyens déployés pour les atteindre. Ces derniers imposent en retour des contraintes difficilement contournables et exigent, comme nous l'avons souligné plus tôt, des compétences et des avoirs de plus en plus étendus.

En contrepartie, la foule de petites presses alternatives ou communautaires, hebdomadaire ou périodique, qui existent déjà sur une base locale ou régionale et qui correspondent en bien des points aux objectifs des TVC, ne soulèvent pas autant l'enthousiasme du MCQ. Ce n'est que beaucoup plus tard, une fois établies les télévisions et quelques radios, que les médias écrits ont été admis aux subventions d'État.

Cet engouement pour des dispositifs médias tels que la télévision est dû en grande partie à la facilité de rejoindre, rapidement et presque instantanément, des publics larges et de diffuser sur un vaste territoire. Ces mêmes raisons favorisent l'éclosion des premières radios qui, chose étonnante, ne se définissent pas, a priori, comme communautaires. Dès 73, CKRL-FM, une radio universitaire de Québec, donne le coup d'envoi et tente de survivre sur le mode coopératif. Deux ans plus tard, cette fois à Montréal, Radio centre-ville lui emboîte le pas. Radio de quartier, elle se caractérise par l'appui de groupes populaires et la représentation de plusieurs groupes techniques. Mais, le coopératisme et l'appui populaire ne suffisent pas. Ainsi, la dénominat-

tion de communautaire, à l'instar des télévisions, se trouve en prime de l'aide gouvernementale. L'adhésion au programme d'aide est loin de toujours affecter ou de modifier la pratique originale mais lui confère le respect des normes qui lui sont prescrites.

Ainsi des nombreux facteurs qui ont profondément marqué le développement des médias communautaires, à savoir la domestication de technologies de communications et les projets sociaux gouvernementaux, seul le rapport de dépendance envers l'État constitue à notre avis le principal dénominateur commun des expériences de télévisions, de radios et maintenant, de médias écrits.

La culture nationale : une notion intégratrice

L'aura qui a trop longtemps existé autour des médias communautaires et de leur prétendue qualité d'alternative les a suffisamment mystifiés pour que l'on se surprenne, aujourd'hui, que ces expérimentations ne se trouvent pas à l'abri des contraintes économiques et politiques agissantes dans notre société. Bien au contraire, leur statut et leur mandat particulier les obligent à une dépendance qui en combine les deux aspects. L'État québécois, dans l'accréditation et le subventionnement des médias communautaires, projette sans égard pour ses besoins et les potentialités des milieux concernés ses propres aspirations de démarcation et d'affirmation politique. D'ailleurs, les traits marquants des politiques étatiques quant au développement de ces pratiques médias, en procurent des indices certains.

Il faut d'abord souligner que la culture demeure la thématique centrale qui se doit de transparaître continuellement dans les préoccupations des groupes producteurs. Ensuite, viennent le maintien d'une attitude critique face aux mass-médias et l'instauration d'un financement par les milieux d'implantation. S'ajoutent également la question de la répartition et de la représentation régionale ainsi que l'appropriation collective. Cette dernière doit se traduire par la participation directe et formelle du milieu à la gestion et à l'orientation des médias communautaires.

Il est fort compréhensible que l'élément moteur de tels principes soit resté la promotion de l'identité

culturelle et de la culture québécoise. Mais, encore faut-il définir de quel type de culture il s'agit. De toute façon, qualifier une culture de nationale réclame une certaine distance critique. Surtout lorsque l'État en présente une définition axée sur le pluralisme et la concertation. Il y aurait toute nécessité de questionner plus avant ce que recouvre cette notion de culture. Le programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC) précise par exemple que leurs productions doivent contribuer à la valorisation culturelle de leur milieu, de leur région ainsi que de l'ensemble de la province. Il faut donc « favoriser l'expression des différents mouvements et phénomènes culturels par la production d'émission ou l'édition d'articles en ce qui concerne le patrimoine, le théâtre, les chansonniers, l'artisanat, les métiers et professions, les livres et les écrivains, le sport, la recherche scientifique, la peinture, etc.¹⁵. L'application de cette exigence peut certes être nuancée dans l'exécution, par contre, elle impose des paramètres limitatifs en ne focalisant que sur des activités « culturelles ».

D'autre part, le Ministère entend prévenir, dans les médias communautaires, une « uniformité de pensées, une idéologie qui serait tellement bien dessinée (...) qu'un certain nombre de groupes ou de citoyens s'en sentiraient exclus¹⁶ ». C'est évidemment là une notion réductrice de la culture puisqu'elle présente elle-même un parti-pris, une idéologie bien dessinée qui s'inscrit explicitement dans les politiques étatiques du « développement culturel » et dans le projet nationaliste de l'élite au pouvoir.

Une information critique, mais à quel prix ?

Un autre des critères de la reconnaissance institutionnelle oblige les médias communautaires à développer et à susciter une attitude critique face aux mass-médias. Toutefois, le seul exemple des pratiques et informations de certaines radios communautaires pose aussitôt le problème de l'ambiguïté et de la faisabilité d'une telle ordonnance. On s'attarde essentiellement à la reproduction, à la manière de bon nombre de stations commerciales, des grands titres des quotidiens. Ce retranchement inévitable dans l'information proprement d'actualité (factuelle) correspond davantage à un manque de

ressources matérielles et humaines qu'à l'absence d'esprit critique face aux mass-médias. Hélas, la reproduction appelle au mieux le cautionnement.

Si jusqu'ici s'exprime un souci d'analyse et de recherche de l'information, il se perçoit dans les tentatives de journalisme d'enquête, encore trop peu nombreuses. L'entreprise comporte une certaine ampleur. Elle exige outre une permanence assurée pour le suivi des dossiers, une somme de temps et d'énergies qu'à lui seul le bénévolat ne peut pourvoir. En raison de ces obligations, une production critique semble pour le moment peu envisageable ou, au mieux, soumise aux aléas de la disponibilité et de l'inconstance des intérêts des col-laborateurs. La seule volonté de développer une attitude critique ne peut suffire; un cadre favorable et des moyens de la poursuivre sont indispensables.

Même si les moyens sont disponibles, il faut considérer les marchandises informationnelles non seulement dans leur mise en marché mais aussi dans leur fabrication. La standardisation des sources d'information et la monopolisation des organes de sélection, de traitement et de stockage des données constituent de fait des obstacles importants pour la réalisation d'une information critique.

Une vision « localiste » du local ?

On a longtemps pensé que la seule production d'une information régionale pourrait tenir lieu d'esprit critique; l'opposition médias communautaires/médias de masse, pouvait du moins le laisser entendre. C'est de cette façon que l'information régionale ou locale est devenue par définition le terrain privilégié des médias communautaires. « La presse locale (...) a un rôle irremplaçable à jouer mais ce rôle ne peut se borner à la description des faits et des problèmes locaux qu'ignorent les « grands » moyens d'informations. Cette presse locale ne peut pas traiter la ville ou le quartier comme un îlot coupé du reste du monde¹⁷ ». Les moyens de satisfaire cette ambition ne sont pourtant pas donnés. Les médias communautaires ne peuvent pas toujours pallier adéquatement au manque des médias de masse concernant l'information régionale ou locale. Néanmoins, s'y consacrer sans jamais pouvoir, en retour, lui donner une dimension plus globalisante et plus pénétrante des réalités so-

ciales risque de conduire à une vision « localiste » du local.

Parmi les instruments recherchés pour contre-carrer l'appauvrissement et l'unicité des sources d'informations, il en est un qui fut malheureusement peu reconnu : la constitution d'une agence de presse nationale, cette fois proche des réalités ouvrières et populaires. Au début des années 70, une tentative de ce genre s'est concrétisée dans l'Agence de presse libre du Québec (APLQ). L'APLQ réussit à recueillir, avec la collaboration étroite de près de 300 groupes membres (syndicats, groupes populaires ou de défense des droits sociaux), plusieurs dossiers sur leurs activités, leurs réflexions et leurs écrits. La documentation est abondante, l'agence est devenue un lieu de liaison privilégié et en cette qualité, lui permet d'associer les données amassées et d'en constituer des dossiers diffusés par le biais d'une publication : *le Bulletin populaire* ou sous forme de documents ponctuels pour les questions plus urgentes. Malgré l'important rôle que joue pareil organe de presse dans la démocratisation de l'accès et de la circulation de l'information, aucun soutien financier ne fut offert par l'État, qui s'était dit pourtant préoccupé par ces questions, exception faite de quelques projets d'embauche du gouvernement fédéral (programmes Perspectives-jeunesse et initiatives locales) qui procurent des salaires, en grande partie réinvestis dans l'organisme. Serait-ce que pour l'État, particulièrement celui du Québec, ce type d'activités fondamentalement politiques débordait trop les limites de son cadre communautaire ? De plus, l'APLQ, par le nombre et la nature des groupes impliqués, n'en constituait-elle pas une remise en cause directe ?

Peu après les « événements d'octobre 70 », la déstabilisation policière et le vol par les forces de l'ordre de l'ensemble des dossiers amassés sont les seules attentions de l'État pour cette expérience unique dans l'histoire de la presse parallèle au Québec. Par la suite, les débats politiques interminables, l'entrisme de certains groupuscules de gauche et l'essoufflement des militants viennent mettre un terme à cette tentative, somme toute, riche de sens. La permanence d'un tel carrefour aurait permis la création d'un outil de liaison et d'échange susceptible de rencontrer les préoccupations des praticiens et des usagers des médias communautaires. Ce bref détour est nécessaire à la compréhension du mimé-

tisme des médias communautaires et montre l'urgence d'éviter la simple reproduction des dépêches des mass-médias.

Cela nous amène d'ailleurs à interroger la priorité accordée aux faits d'actualité sous l'angle de sa représentation commerciale. En effet, cette conception de l'information, présente dans le mouvement des radios communautaires, est aussi suscitée par la concurrence dans laquelle elles s'inscrivent, vainement, à la recherche d'une reconnaissance publique (indice d'écoute). Cette recherche est faite en vue d'accroître éventuellement les potentialités de financement entre autre par la vente de publicité. Exercice évidemment interdit par le CRTC qui, autrement, n'hésite pas à être beaucoup moins restrictif quant à la nature et au contenu des émissions diffusées, pourvu que ces programmations arbo- rent l'étiquette « locale ». Ce localisme tient à la diffusion juridiquement et techniquement limitée à un ou des quartiers ou encore, à une petite localité. Les limites des aires de diffusion ont beaucoup de peine à rejoindre celles des ressources matérielles et humaines.

Peu importe la critique que l'on puisse faire du phénomène publicitaire, il reste que l'interdiction de la vente de publicité implique que sans le bénévolat et l'aide étatique, ces expériences ne peuvent survivre qu'en comptant sur l'apport financier des groupes collaborateurs.

Cette dernière remarque aborde ce qui est resté, au cours de toutes ces années, la principale pierre d'achoppement des médias communautaires : la participation active et pécuniaire des groupes concernés par opposition aux besoins et au manque de moyens matériels qu'ils manifestent. Sauf pour certaines collaborations à l'exemple des étudiants, chômeurs, professeurs aux horaires et disponibilités plus flexibles, l'implication ponctuelle de plusieurs intervenants est vite découragée par la complexité et les exigences de toutes sortes.

Pour ce qui est de l'aide financière apportée aux médias communautaires, elle est bien mince pour ne pas dire dans certains cas inexistante. La plupart de ces organismes sociaux subissent les restrictions budgétaires des ministères. La situation des groupes sociaux affiliés aux médias communautaires n'est guère plus reluisante que la leur. Pourtant, avant d'octroyer toute subvention, le MCQ persiste à exiger, supposément pour que se dévelop-

pent d'authentiques médias communautaires, des amorces de financement et de participation du milieu. Ces contraintes ont tôt fait d'engendrer une situation périlleuse pour les médias communautaires qui, limités dans leurs sources de financement, ont peine à gérer les efforts populaires parfois peu suffisants.

Une situation peu enviable

Le cas des radios communautaires illustre cette situation d'insuffisance. Bien qu'elles bénéficient de la majeure partie des subventions de l'État, la question financière demeure pour elles très épineuse. Sauf une aide directe des milieux d'implantation concernés, elle-même peu possible, les radios doivent, pour poursuivre leurs activités, se tourner vers d'autres formes de financement, en particulier la publicité. Toutefois, si la vente de temps publicitaire devait être rendue possible par une modification des textes de loi, il s'ensuivrait une sérieuse transformation du cadre de ces expériences. La publicité, même essentiellement locale, ouvre la voie vers la commercialisation, les indices d'écoute, la spécialisation de la programmation, la recherche d'un public-clientèle, etc. De surcroît, la mise en ondes d'une programmation qui n'a plus faire de compétences artisanales, doit se conformer aux normes et aux exigences du marché dans lequel elle s'inscrit. Toutefois, cette tendance se développe différemment selon les cas.

Une radio dans un milieu urbain comme Montréal doit s'insérer dans un marché de près d'une vingtaine de radios FM, tout en ne diffusant qu'à l'échelle d'un quartier; en province, par contre, on observe une absence de saturation des ondes FM et une aire de diffusion dépassant de loin le territoire d'une ville. Plusieurs croient que l'autonomie de ces expériences serait assurée par l'aménagement de la commercialisation, sans toutefois en subir les désavantages et les contraintes.

Déjà, les exigences d'un financement d'État pourtant plus conciliables, pèsent lourdement sur le fonctionnement. L'accessibilité populaire est difficilement réalisable et l'appui des milieux vacillant. Que dire éventuellement des pressions exercées par des impératifs commerciaux? Certaines radios commerciales affichent des déficits imposants

ou font l'objet d'une spécialisation accrue en vertu d'une fragmentation grandissante des auditoires. La participation populaire ne trouverait guère de place dans une radio où l'objectif d'une production de « qualité » — selon les critères commerciaux — exigerait des compétences et des énergies inexistantes dans les milieux concernés. Ce type de préoccupation n'allègerait sûrement pas les conditions de la production radiophonique, qui auraient tôt fait de décourager progressivement les groupes collaborateurs.

Dix ans d'expérimentation, et puis après?

Du côté des télévisions communautaires, on ne peut évaluer aussi bien les conditions de leur instabilité. Il est établi que désormais le MCQ n'acceptera aucune demande de financement de la part de nouvelles télévisions communautaires. Pour justifier cette décision, le MCQ invoque dans son programme d'aide de 1980-81 : « La situation problématique des TV communautaires, de leurs perspectives d'auto-financement réduites, de l'incertitude de leur place et de leur rôle au niveau de la câblodistribution¹⁸ ».

Autre temps, autres intérêts. Le rôle de la TVC semble ici problématique car il ne constitue plus un enjeu prioritaire pour le MCQ dans cette lutte perdue pour la juridiction de la câblodistribution. Comme dans le cas des groupes vidéo et des organismes de soutien à la production, tel le Vidéographe, les TVC feront-elles l'objet d'un appauvrissement progressif ou de coupures radicales des fonds gouvernementaux? Seul le ministère semble le savoir, et encore...

Pendant ce temps, la faiblesse des coûts et la simplicité de l'usage, critères qui avaient guidé le choix du médium vidéo-TV, font place à une hausse considérable des frais matériels et à une sophistication des outils audio-visuels.

L'état de stagnation dans lequel semblent entretenues les expériences de médias communautaires tient, à notre avis, à l'inconsistance des politiques gouvernementales. Si le droit à l'existence est concédé juridiquement, les moyens sont par contre dérisoires et empêchent un développement satisfaisant de ces médias. En outre, l'accent mis sur la participation et l'appropriation collective ne tient

pas compte du fait que les milieux concernés sont rarement en mesure d'assumer des responsabilités aussi astreignantes. Somme toute, on constate peu de résultats tangibles, du moins en continuité, autant au niveau de la qualité de la production qu'au niveau de la vitalité de ces organismes.

Le MCQ est le premier à déplorer paradoxalement cette situation. La recherche « d'un certain nombre de résultats nouveaux ou de meilleure qualité que ceux obtenus précédemment » anime les politiques du ministère¹⁹ et son implication dans le dossier de la télévision communautaire Vidéomonde (Sherbrooke). Le ministère des Communications du Québec y investissant 100 000 \$ sur deux ans, avec une collaboration égale du câblodistributeur — la première du genre — fait lui-même la preuve que les conditions favorables à l'expérimentation dans ce secteur n'ont jamais été atteintes²⁰.

Cependant, les subventions du ministère ne viendront pas effacer la négligence des besoins populaires et des groupes qui se sont efforcés d'y répondre pendant ces dix longues années d'expérimentation.

Décentralisation ou régionalisation ?

Il reste à évoquer un dernier volet des politiques ministérielles, qui nous permettra de mieux saisir l'orientation prévisible des médias communautaires : la régionalisation. Les médias communautaires doivent être le reflet vivant de leur région. En conséquence, seront favorisées les expériences dans les régions où l'absence des médias traditionnels se fait particulièrement sentir. À l'origine, l'ambition légitime des médias communautaires est de pallier à l'absence d'information locale ou régionale. Dans certains cas, ce projet débouche sur une production marquée d'une vision localiste. Dans d'autres, c'est une réponse aux besoins en information de groupes populaires ou d'organismes sociaux.

On peut d'autre part comprendre cette préoccupation politique de régionalisation en l'associant au « nouveau discours régional » qui lui, s'inscrit « dans une tendance mondiale à revaloriser cette échelle de l'organisation sociale. Cette reconnaissance du régionalisme n'est pas sans lien avec la dévalorisation de l'État centralisé et bureaucratique²¹ ». L'État décentralise dans tous les secteurs

de la vie économique et de la gestion administrative et crée, par délégation, de nouveaux espaces de pouvoir. La restructuration du pouvoir passe par sa contestation.

À leur dimension, les médias communautaires participent de cette tendance générale de régionalisation. Nouvel aménagement du centralisme étatique qui s'effectue sous l'influence conciliatrice de l'idéologie sociale-démocrate qui anime le gouvernement actuel. Dans ce sens, la revalorisation des médias régionaux rejoint celle des pouvoirs politiques, locaux ou municipaux ou encore, pour rester dans le secteur des communications, les nouvelles politiques de régionalisation de l'ORTQ (Radio-Québec).

Vers des « CLSC » des communications ?

En ce moment, l'avenir du développement de Radio-Québec est tributaire à la fois des intentions de le transformer en radiodiffuseur d'État, équivalent de Radio-Canada et des projets de la Régie des services publics de consolider un réseau de radio et de télévision à vocation éducative. Ces deux scénarios faussement opposés, concourent à la même structuration d'un réseau national. Le premier axe ses priorités sur l'information tandis que l'autre met l'accent sur l'éducation. Cependant, la concrétisation de ces deux tendances passe par les mêmes modalités techniques : soit par l'élargissement des aires de production et de diffusion que permettent la nouvelle loi sur la régionalisation de Radio-Québec, soit par l'éventuelle annexion des infrastructures techniques et des ressources humaines déjà existantes dans le cadre des médias communautaires.

Chacune de ces deux positions appelle des stratégies politiques propres. L'évacuation du caractère éducationnel risque, dans le premier cas, de faire basculer l'organisme sous la juridiction fédérale. Par contre, dans le second, l'État québécois conserve, comme on l'a vu précédemment, toute juridiction quant aux contenus éducatifs. Il perd évidemment le contrôle des infrastructures techniques que détiennent encore là les pouvoirs fédéraux. Ainsi, bien qu'il y ait désaccord entre l'ORTQ et la Régie des services publics sur l'évolution de cet organisme, le caractère éducatif demeure la condition

essentielle de l'existence d'une juridiction provinciale. Tout porte à croire qu'il y aura peu de modifications à ce sujet et qu'au contraire, cette disposition pour l'éducation sera renforcée.

Le mouvement vers la régionalisation de Radio-Québec et l'actuelle réorientation de certains médias communautaires (Vidéo-monde ou le phénomène d'émergence rapide des radios communautaires) nous entraîne à esquisser quelques perspectives sur le devenir de ces expérimentations sociales que sont les médias communautaires, en particulier en ce qui concerne leur intégration possible à l'ORTQ en vue de constituer éventuellement un réseau québécois de radiodiffusion.

Une telle intégration est vraisemblable en raison même de la précarité des médias communautaires et de leur dépendance envers l'État. Les demandes de l'État à leur égard se rapprochent de celles exigées de l'ORTQ en ce qui a trait à l'éducation et à la promotion d'une culture nationale. Et de toutes façons, l'intégration des médias communautaires constituerait une façon rentable et efficace d'élaborer leur planification financière²². Elle permettrait à l'État de récupérer une partie des sommes investies, la totalité des infrastructures techniques et de pouvoir compter sur des travailleurs compétents, auto-formés dans le cadre des médias communautaires.

De telles conditions rejoignent les besoins d'une production régionalisée ainsi que l'implantation de compétences régionales par l'établissement de liens privilégiés entre les animateurs des médias et les milieux visés. D'ailleurs nombreux sont les anciens animateurs de médias communautaires qui travaillent maintenant à la production régionale de Radio-Québec.

Si à certains moments, les médias communautaires ont été pour des groupes et des individus, l'expression d'une volonté de s'appropriier des outils de communication, il semble que les conditions de reconnaissance institutionnelle ont prédisposé les médias communautaires à être intégrés aux projets étatiques. Cette prise en charge systématique des médias communautaires — par exemple à travers un réseau québécois de radiodiffusion — peut être comparée aisément à l'assimilation des cliniques de santé et d'aide juridique populaires qui s'est produite au cours des années 70 dans le cadre des Centres locaux de services communautaires

(CLSC) ou des services d'aide juridique.

Si l'on peut envisager l'annexion des médias communautaires à un réseau de radiodiffusion d'État, on doit aussi prévoir le développement de pratiques dans les médias qui ne comptent plus sur l'aide conditionnelle de l'État. Le recensement d'une presse alternative relativement florissante et l'existence de groupes de production dans le domaine de la vidéo et du cinéma constituent déjà des exemples intéressants d'initiatives qui ne veulent plus se définir en fonction des politiques étatiques mais bien des besoins et des préoccupations des milieux d'implantation.

L'émergence de ce type de pratique nous oblige à reconsidérer l'incidence de cette marginalité d'État entretenue à l'égard des médias communautaires. On doit tout autant réinventer les façons d'intervenir que celles d'atteindre l'autonomie, condition essentielle à toute libération, y compris celle des ondes. L'incertitude de l'autonomie vaut peut-être mieux que la précarité de la dépendance.

Michel Sénécal
Université du Québec à Montréal
Juin 1981

Notes

¹ La diversité de ces expériences peut se caractériser autant par leur géographie rurale ou urbaine que par les intérêts des différents acteurs impliqués. Ces intérêts vont de l'apprentissage de compétences techniques à la promotion sociale, en passant par le militantisme politique. Les expériences se distinguent aussi par le choix du médium utilisé (tv, radio, écrit), les modalités d'organisation et de fonctionnement, la qualité des compétences techniques, le degré d'implantation dans le milieu et enfin, le niveau de critique ou de mimétisme en regard de la production des médias d'État ou privés.

² Sur le plan national, cet enjeu se retrouve dans le débat constitutionnel pour une plus grande autonomie des provinces; tandis qu'il se concrétise à l'échelle mondiale par l'impérialisme culturel, nouvelle forme de colonialisme. Pour fouiller la question du colonialisme culturel, consulter les ouvrages de H.I. Schiller, dont *Communication and Cultural Domination*, International Arts and Sciences Press, White Plains, 1976; ou son dossier dans *le Monde diplomatique*, 249, de décembre 1974 (pp. 7-11), « l'impérialisme culturel : les mécanismes de la domination internationale ».

³ Rioux, Marcel et Crean, Susan, *Deux pays pour vivre : un plaidoyer*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, 1980.

⁴ Des exemples de ce type de situation nous a été donnés, au milieu des années 70, dans le cadre de la TVC de l'amiante (Thetford Mines) ou de celle de Drummondville.

⁵ Thomas, Éric et Garand, Marie Paule, *La Télévision communautaire : place publique ou enjeu politique?*, Département de communication, UQAM, 1981.

⁶ Fait plutôt surprenant, la production artisanale des TVC a longtemps été utilisée gratuitement par le câblodistributeur pour meubler son canal local bien qu'il soit tenu d'y investir conformément aux exigences de son permis. On évalue à seulement 3 à 4 % la somme moyenne des profits des câblodistributeurs investis dans la programmation locale.

⁷ PAMEC : Programmes d'aide aux médias communautaires, consulter l'article qui suit pour l'évaluation des octrois accordés pour l'année 80/81.

⁸ Voir à ce sujet, ouvrages de Schiller cité à la note ² ou le livre d'A. Mattelart, *Multinationales et systèmes de communication (les appareils idéologiques de l'impérialisme)*, Édition Anthropos, Paris, 1976.

⁹ À ce sujet, consulter l'article de Diane Poitras, concernant les groupes populaires et les câblodistributeurs, à Montréal, publication à venir, revue *Cinémaction*, dossier sur la vidéo, Paris, 1981.

¹⁰ De nombreux exemples sont donnés dans l'article « La Télévision communautaire en marge des médias », de Bernard Giansetto, supplément du *Monde Dimanche*, 1er février 1981.

¹¹ Pour de plus amples informations sur l'histoire de la vidéo et des premières expériences de médias communautaires au Québec, consulter *Vidéo 75* (Yves Chaput, G. Henry, M. Van de Walle), Institut d'art contemporain, Montréal, 1975.

¹² Pour l'analyse de ce dispositif, se référer au texte de Jean Baudrillard, « Requiem pour les médias », in *Pour une économie politique du signe*, Gallimard, Paris, 1972, et au livre de A. Mattelart et J.M. Piemme, *Télévision : enjeux sans frontières*, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

¹³ Cela a pour effet de renforcer l'attitude techniciste dominante. Les moyens techniques sont considérés comme une fi-

nalité en soi, comme si le seul fait d'utiliser un médium permettait de définir une pratique unitaire. Cette conception attribue une neutralité intrinsèque à la technologie. Pour une critique de ce phénomène, voir Rioux Marcel et Susan Crean, *Deux pays à vivre*, op. cit. ou l'ouvrage de Schiller H.I. *Communication and Cultural Domination*, op. cit.

¹⁴ Low Colin, « Les médias, miroir de la communauté », *Radio-diffusion et communauté*, CRTC, 1974, cité par Tremblay, Gaétan, *Les Médias communautaires, un nouveau mode de communication?*, UQAM, 1977.

¹⁵ Ministère des Communications du Québec, *Programme d'aide aux médias communautaires 1980-1981*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

¹⁶ Entrevue d'un représentant du MCQ, rapportée par Van de Walle, Michel, « L'État québécois et le troisième secteur de communication », *Cinémaction*, parution à venir, Paris, 1981.

¹⁷ Julien C., « Les deux bouts de la chaîne... et le milieu », *Alternatives, Télévision : enjeux sans frontières*, op. cit.

¹⁸ Ministère des Communications du Québec, *Politique de développement des médias communautaires*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.

¹⁹ Ministère des Communications du Québec, *Programme d'aide aux médias communautaires 1980-1981*, op. cit., (introduction).

²⁰ Van de Walle M., « L'État québécois et le troisième secteur de communication », op. cit.

²¹ Harvey, Fernand, « La question régionale au Québec, un discours récent et multiple », *Le Devoir*, Édition du 5-12-79, cité dans Thériault, Carl, « Les médias communautaires », *Possibles*, printemps-été, 1980, p. 132.

²² On peut lire à ce sujet dans un rapport au jury de 1979-1980 (attribution des subventions, PAMEC), que celui-ci recommande que « Radio-Québec devrait être amené à réaliser un véritable plan de régionalisation tant au niveau de la radio que de la télévision », en considérant les expériences déjà en place.